L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

SAMEDI MATIN, 14 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Aventures d'un page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FÉVAL.

XIII—Suite.

[illegible] qu'il regrettait dans son heureux [illegible] bon garçon. Chaque exilé a [illegible] un subtil parfum qui s'appelle Paris.

La [illegible] du page fou était précisément ce [illegible] plaisir.

Sous le règne de Louis XIII, ce jeune homme triste, soucieux et malade, la joie cherchait une issue hors des froides limites de la cour. Tout ce qui entourait Louis XIII, y compris la jeune reine, aimait passionnément le plaisir.

Devant le plaisir, le roi restait comme un véritable sans appétit devant une table bien servie.

Le plaisir lui donnait des nausées.

On dit pourtant qu'il avait ses plaisirs à lui, pareils ou dignes de pitié: mais de tout temps les courtisans ont si cruellement calomnié les rois!

On dit.... Mais M. de Luynes fut le seul qui mourut dans son lit. La cardinal [illegible] tous les autres au glaive, et ce pâle roi [illegible] regarda froidement égorger.

Le cardinal avait aussi ses plaisirs: frivoles ou terribles choses. Il adorait madame la duchesse de Chevreuse en [illegible] du bourreau, comme tant d'autres [illegible] un madrigal aux pieds d'une maîtresse cruelle et persécutait les vrais poëtes en faisant de mauvaises tragédies.

C'était un grand homme, un très grand homme. Je ne crois pas qu'on puisse trouver une plus haïssable figure dans l'histoire du monde. Cette bouche de bronze, qui énonnait de méchants vers; cette griffe de tigre qui voulait écrire comme la main de Pierre Corneille, domine tout un siècle à d'incroyables hauteurs, c'était un grand homme; et quand nous regardons en arrière, nous ne voyons plus rien à la cour de Louis XIII, sinon la sombre [illegible] de ce prêtre à la hache, abattant tout ce qui levait la tête, et déblayant la route par où le passé va vers l'avenir.

La joie fuyait le roi et son ministre, deux vivantes menaces: le roi faible, le ministre fort; tous deux lugubres.

Le ministre poussant les verrous de la Bastille sur ceux qui n'applaudissaient point Mirame, le roi caressant ses maîtresses avec une paire de pincettes!

La joie s'en allait le plus loin qu'elle pouvait, [illegible] point au delà des murailles de Paris; [illegible] ministres et rois n'y peuvent rien: il faut toujours que Paris s'amuse.

La maison de la Perchepré était un de ces temples où la joie persécutée se cachait. Il y avait à Paris bon nombre d'asiles semblables, portant généralement le nom d'étuves ou maisons de baigneurs.

Marion la Perchepré tenait, en effet, une étuve; mais l'eau manquait dans les réservoirs, et la seule liqueur qui [illegible] franchement chez elle était le vin.

Les lieux de semblable espèce ont été souvent décrits mal ou bien, et nous ne perdrons point notre peine à en faire le minutieux portrait. En cherchant bien d'ailleurs, vous trouveriez encore dans Paris moderne quelque respectable logis où se pratique un commerce analogue.

La police, qui cherche toujours, en trouve quelquefois un ou moins s'en vante.

Ceux d'aujourd'hui, sauf le costume, l'ameublement, le nom des jeux de hasard et le titre des boissons à la mode, ressemblent trait pour trait à ceux d'autrefois.

Le fond de l'aventure est éternellement la fameuse trilogie de la chanson: le jeu, le vin, les belles.

Trois jolies choses assurément et qui égayent un livre. L'intérêt du nôtre est ailleurs.

Ce n'étaient point des ducs et pairs qui fréquentaient le [illegible] d'amour de Marion la Perchepré, non que les ducs et pairs aient dédaigné les [illegible] de cette sorte, mais parce que, pro[illegible], ils avaient leurs habitudes autre[illegible].

[illegible] de l'établissement appartenaient [illegible] couches inférieures de la noblesse, quoiqu'on y vît de temps à autre quelque grand seigneur déclassé. Le gros du joyeux bataillon se composait des gentilshommes et officiers servant dans les [illegible] princières, presque tous jeunes, et l'appoint était fourni par une demi-douzaine de vieux pécheurs comme M. le baron de Gondrin-Montespan.

Quant à Marion la Perchepré elle-même, c'était et c'est encore une ancienne jolie fille, car elle est immortelle au moins autant que le Juif Errant, et je penche à croire qu'elle est la Juive Errante. Vous la trouveriez encore au quartier d'Antin ou quelque part, autour des Champs-Élysées, tenant toujours avec honneur son tripot clandestin et menant paître un troupeau de houris, demi qui sont de la bergère pas venue.

Seulement, de nos jours, elle est vicomtesse.

Guezevern fut merveilleusement reçu par Marion la Perchepré, qui était une gaillarde d'heureuse humeur, gardant des restes de beauté, mais trop forte en chair, selon la coutume de ses pareilles. Elle tenait bonne table, dont elle usait pour son compte abondamment. Sa fortune grossissait déjà, faite de mille [illegible] et de mille ruines. Elle était estimée. Certains prétendaient que M. le cardinal ne dédaignait point les renseignements qu'elle pouvait donner.

Guezevern trouva chez Marion la Perchepré beaucoup d'anciennes connaissances: ceci doit s'entendre du sexe masculin, car dans ces cabarets d'Armide, les hommes seuls restent, les femmes ne font que passer.

Dans l'espace de cinq ans, le troupeau de Marion la Perchepré avait dû se renouveler bien des fois.

C'était l'heure de la collation. Tout le monde riait, buvait, chantait. La foule brillante se mêlait en un [illegible] et joyeux désordre. Les hommes étaient presque tous beaux et de galante mine, toutes les femmes étaient jeunes et charmantes.

Guezevern se sentit devenir ivre avant même d'avoir porté un verre à ses lèvres. Vous l'absoudrez plus volontiers si nous le confessons ainsi avec une entière candeur.

Le pauvre garçon se réveillait page de M. de Vendôme après ces cinq années de prospère sommeil. C'était lui son compagnon, sa patrie, son ciel; il revivait.

Renaud, qui semblait être un favori dans cette Cythère, guida les premiers pas de Guezevern. Cet élève avait un peu oublié; mais bientôt l'ancien page retrouva son aplomb d'autrefois, et nagea dans l'orgie comme le poisson dans l'eau.

Au bout d'une demi-heure, il avait conquis la propre maîtresse de Saint-Venant, qui le laissait faire en riant; une bonne et ronde fille à la figure éblouissante, à la beauté splendide. Elle avait nom la Chantereine. Elle sortait de rire à chaque mot sans trop [illegible] de ses petits enfants avec des transports d'allégresse. Elle buvait [illegible] et chantait faux à faire plaisir.

Oh! combien de fois, mes jeunes messieurs, vous l'avez admirée autour des tréteaux qu'enrichit la gloire de Thérésa! Nous connaissons parfaitement la même qu'il y ait l'ombre d'une antinomie. Thérésa vivait du temps de la Chantereine, et la Chantereine ne mourra jamais.

Elles sont immortelles ce vous l'affirme de [illegible], et le rire est ainant, communicatif, superbe, la rire [illegible] idiot de la Chantereine aime, [illegible] quelque sonne, les douze cents pauvres de [illegible] Paris.

Guezevern savourait la folle chanson de cette folle Eliane. Guezevern buvait ce sourire éternel et cette banale gaîté. Guezevern était amoureux

[illegible] amoureux de ce meuble vivant, de ce joujou, de cette chose!

Guezevern, le mari d'Eliane, qui était cent fois plus belle et qui avait un cœur!

Ce Guezevern pouvait passer, cependant pour [illegible] bonne et vaillante. Rien ne lui manquait, ni l'honnêteté, ni l'intelligence, ni le bon sens, même.

Elles ont un attrait, un mordant, un charme; elles entraînent, comme tout fruit défendu. Voulez-vous mon opinion? Les fous vont à elles surtout à cause du mal qu'on disait les sages. Le sermon fait l'ivrogne. Criez bien haut que telle piste et insipide boisson, l'absinthe, par exemple, est un poison, la moitié de Paris ne voudra plus d'autre breuvage.

Le repas fut un enchantement. Guezevern n'avait jamais si bien soupé de sa vie. La Chantereine buvait dans son verre; le vin était exquis; il se grisa supérieurement.

Et certes, quand on lui proposa de jouer, il répondit:

—Allez au diable! J'aime mieux boire!

Mais la Chantereine éclata de rire, et lui glissa à l'oreille, d'une voix qui se pouvait entendre du dehors:

—Mon chérubin, je veux que tu me gagnes un collier de perles!

—Mort de moi! s'écria maître Pol, je puis bien te gagner un collier de perles sans le gagner!

La pensée d'Eliane venait de lui traverser l'esprit par hasard. Eliane lui avait dit:

—Promets-moi que tu ne joueras pas!

Et il avait promis.

[illegible] vrai qu'Eliane avait ajouté:

—Promets-moi que tu ne te laisseras pas entraîner par cet homme.

Cet homme dont elle ne prononçait jamais le nom, tant elle le détestait: Renaud de Saint-Venant.

Peut-être qu'en ce moment maître Pol comprit pour la première fois le motif de cette aversion: la seule haine qui fut dans le doux cœur d'Eliane.

Maître Pol avait manqué déjà à sa seconde promesse, il s'était laissé entraîner par cet homme.

Allait-il aussi trahir la première?

La Chantereine, lui demanda, montrant toutes ces dents magnifiques en un sourire qui éblouissait:

—Est-ce que tu as juré à ta maman de ne pas jouer, mon chérubin?

XIV.

OÙ MAITRE POL RÉFLÉCHIT.

Chantereine, qu'elle appartienne au temps de Louis XIII ou à notre dix-neuvième siècle, n'a pas besoin d'une grande dépense de malice pour perdre maître Pol, ancien ou moderne.

Il suffit d'une question semblable à celle-ci: «As-tu peur de ta maman?» pour lancer un pauvre diable à la tête première, avec ses pierre au cou.

Maître Pol eut honte d'être pris pour un [illegible] sage.

—Pol de Dieu, gronda-t-il, personne n'a le droit de me dire [illegible] Fais ceci ou ne fais pas cela. Tu vas bien voir, fillette, que je manie les dés quand cela me plaît. Je vais te gagner ton collier de perles et tes pendants d'oreilles par-dessus le marché!

La Chantereine sauta de joie, et son rire argentin se [illegible] le bruit des pistoles que Guezevern [illegible] sur la table de passe-dix à poignée.

—Oh! [illegible] s'écria-t-on de toutes parts, voici un royal [illegible]!

—Un cœur! [illegible] intendant! ajoutèrent quelques voix.

Et d'autres qui n'étaient pas sans une petite pointe de moquerie:

—Un enjeu d'intendant honnête homme!

Mais Guezevern était en trop belle humeur pour se fâcher ainsi du premier coup.

—Qui d'entre vous tient ma partie, messieurs? demanda-t-il.

Comme tous ceux qui étaient là hésitaient, une voix vint du côté de l'entrée et répondit:

—Moi, s'il vous plaît, mon gentilhomme.

—Le baron! s'écria-t-on de toutes parts. Voici le baron! Nous allons assister à une belle partie!

Un cavalier entre deux âges, d'élégante et noble tournure venait de franchir le seuil. Il se tenait droit, portait fort haut et marchait en homme sûr de lui-même. Si maître Pol eût été dans son sang-froid, il eût pu apercevoir que les femmes et aussi les hommes l'accueillaient le nouvel arrivant avec une [illegible] prévenance craintive.

On devait être un homme [illegible] respecté en redouté.

—Mon gentilhomme, répondit Guezevern cette même à retourner, autant que vous en plaira. Ce [illegible] comme il vous plaira.

M. le baron de Gondrin-Montespan, car c'était lui, traversa la chambre, donnant çà et là quelques poignées de main et caressant quelques jolis mentons. Il avait un peu l'air protecteur de l'homme de rang qui se [illegible] en douteuse compagnie. Renaud de [illegible] et lui échangèrent un regard tandis qu'il passait.

Guezevern n'avait rien [illegible] de tout cela. Il rendit le salut que lui adressa M. le baron, parce qu'il était bon prince et s'assit sur un coin de table, laissant aller la partie qui commençait.

La Chantereine avait mis sur les genoux de Pol les tresses d'or de sa coiffure et riait tant qu'elle pouvait sans savoir pourquoi. C'est parfois un dur métier. Dans toute la rigueur du terme, elle gagnent leur pain à rire.

—J'ai perdu, dit le baron après quelques instants.

—Est-ce assez pour ton collier de perles! demanda maître Pol.

—Non, répondit Chantereine, double!

—Double! répéta Guezevern.

Et M. le baron dit:

—Je tiens.

La partie recommença.

M. le baron perdit encore.

—Pour les pendants d'oreille, à présent! annonça Guezevern. Double!

—Je tiens! répliqua M. le baron.

Guezevern gagna encore cette troisième partie, puis une autre.

—As-tu assez? demanda-t-il à Chantereine.

—Oui, répartit cette fois la belle fille.

—Alors, prends l'argent, je vais rentrer en mon logis.

Chantereine bondit et se jeta sur les pistoles. M. le baron laissa faire, mais il dit en se levant:

—Ce jeune gentilhomme est prudent de caractère.

(*A continuer.*)

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

NAPOLEON III	Bocande	14 juillet.
PEREIRE	Duchesne	28 juillet.
VILLE DE PARIS	Surmont	11 août.
EUROPE	Lemarié	25 août.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée seulement.

[illegible] extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct:

VERA-CRUZ	capitaine Beliard	samedi	4 août
TAMPICO	capitaine Gilbert-Pierre	samedi	18 août
FLORIDE	capitaine	samedi	15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR:

Première cabine, y compris le vin $80

Entrepont, avec une table excellente $40

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat, No 53, Carondelet.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, SAMEDI, 14 juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston $21

" Pour Indianola 30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps. Le fret est livré à Lavaca par des bateaux d'allège, sans frais extra.

Le steamer **Wm G. HEWES**, à basse pression et à roues, commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Trois steamers de cette ligne transporteront les malles des Etats-Unis et partiront régulièrement ainsi qu'il est annoncé. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.

UN STEAMER de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports. 11 juillet

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA

Steamers de la malle des Etats-Unis. Ligne Morgan.

Départ, MARDI, 17 Juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston $21

" Indianola 30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps. Le fret est livré à Lavaca par des bateaux d'allège, sans frais extra.

Le steamer **MORGAN**, à basse pression et à roues, commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Trois steamers de cette ligne transporteront les malles des Etats-Unis, partiront régulièrement ainsi qu'il est annoncé.

L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.

Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports. 14 juil

POUR MOBILE.

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

—Steamer tous les jours—

LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, SAMEDI, 14 juillet, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer neuf **MARY**, au fer, à aubes et à basse pression, commandant A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le fret est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.

N. B.—Le fret pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin—après cette heure le fret sera envoyé par le steamer du lendemain.

Le fret pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, moyen de basses eaux ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune. 14 juil

POUR BRAZOS SANTIAGO.

Départ, SAMEDI, 14 de courant.

Le steamer paquebot régulier, **ADMIRAL FOOTE**, commandant A. S. Chase, partira comme ci-dessus pour la u[illegible] passage (beaux emménagements) s'adresser à T. SHAILER Jr, [illegible] Gravier, No 40. 6 juillet

LIGNE DU BORD DE LA MER.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression **CAMELIA**, très fin marcheur, capitaine A. P. Boardman, continuera ses voyages comme suit:

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M., du chemin de fer Pontchartrain.

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira

Les DIMANCHES SOIR.

Les LUNDIS SOIR.

Les MERCREDIS SOIR.

Les VENDREDIS MATIN.

Le lundi, le CAMELIA n'ira pas, faute de temps, au delà de Mississippi City, où il arrivera le lund. soir en touchant à la Baie et à la Passe.

Le fret destiné à ce bateau doit être convenablement adressé et envoyé au dépôt du chemin de fer Pontchartrain une heure avant le départ du convoi.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou les marées basses n'y mettent obstacle.

Le samedi il ne sera POSITIVEMENT pas reçu de fret après le départ du convoi de 3 heures P. M.

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, Rue Carondelet, No 10.

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures. Le magnifique steamer à basse pression **CREOLE**, commandant Charles Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour fret ou passage s'adresser à [illegible] BACH & PERKINS, au coin des rues Carondelet et Gravier.

[illegible]

JOHN E. HYDE & CO., No. 118 rue de la Commune. COMAUX & SMITH, 60 Canal.

N. B.—Le bateau [illegible] commencera le service dimanche et juillet.

[illegible] tous les MARDIS, à 5 heures, [illegible] Le bateau à vapeur GREY [illegible] capitaine J. M. White [illegible]

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 25 juin et fera le service du Vicksburg et des Bends. Il partira MARDI de chaque semaine.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à [illegible] heures du soir. [illegible]

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. E. CARLIN, 38, Old Levee.

J. S. PAGAUD, agent d'annonces.

MONROE & REDDINGTON

JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des égreneuses moulins à scies de Winter & Co; agents de la Fonderie Tredegar (Tredegar Iron Work) de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer, de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

MME LA BLANCHE,

La clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,

Rue Bienville, No 162.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et ont été une source de consolations pour bien des malades que les médecins les plus distingués avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche

gradué dans ces différentes branches de l'anatomie obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles sont sujets les femmes et les enfants; ses connaissances, son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez-vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante, la seule femme qui pratique la médecine.

Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Remarquez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessous de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 12 juin

CORS, OIGNONS, ONGLES DEFORMES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS,

déplacement de tarses et toutes les difformités et maladies du pied guéries par le Dr. S. M. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 106. Il est recommandé par les médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les communications, pour qu'il en prenne connaissance, doivent être accompagnées d'un timbre. Il parle le français [illegible]

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE.

FABRICANT DE LIQUEURS,

8 ....RUE ST-LOUIS........ 8

Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURACAO....MARASQUIN

Et

Liqueurs françaises de tous genres.

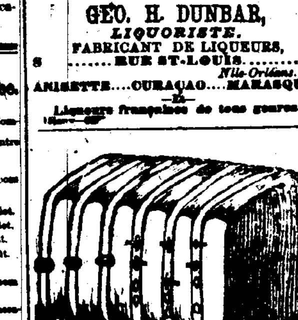

LES CELEBRES CERCLES EN FER

DE FASSMAN,

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix ont pris un essor extraordinaire, on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

Je prie des mesures pour l'importation d'une grande quantité de ces cercles et pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle Orléans, 7 juillet 1859

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles étaient vos cercles en fer. Je puis certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses, qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qu'il s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris connaissance de leur usage avant d'en faire l'épreuve, et ils ont donné le fret sans et l'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage. Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

17 juin

GERMANIA

Compagnie d'Assurances

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000.

Avec privilège de la porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'Incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend promptement compte sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président.

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Elmer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Mers,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bendix,
Theo Scherr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Blasco,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Froh,	O. H. Kersteudick,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Koenig,	E. Claren.

LEON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES

EN GROS

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

71 .... Rue St-Louis 17

Nouvelle-Orléans.

DROGUES. MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles.

Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

196 .... RUE DU CANAL 196

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

19 juillet—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES B. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Dentiers complets, pour $50, dents garanties, opération sans douleur.

No 2 .... Le Dr. SPYER, dentiste .... No 2

—Coin Camp et Canal.—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et glacent moins que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp.

RESTAURANT ST. LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 14 novembre

EN VENTE

No. 106 rue du Camp, au premier:

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et on autre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD,

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Léger.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11½ h. Dîners de 4 h. à 6½ h. Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés. On parle Français Anglais et Espagnol.

RESTAURANT FRANCAIS,

73 .... RUE DE CHARTRES 73

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. Forget conservera ses anciens prix.

Nouvelle Agence d'Assurance.

L. C. NORVELL & CO.

L. C. NORVELL, Capital représenté RICHARD POWER, Memphis. $3,000,000. à la Nlle-Orléans.

Au coin des rues Gravier et Carondelet.

Continuent les excellentes Compagnies suivantes:

Mercantile Mutual Insurance Co.

No 35, Wall street, New York.

ACTIF, 1er Mai 1866 .... $1,500,000.

Organisée en Avril 1844.

[illegible] payés à ses clients, jusqu'à ce [illegible] s'élevant à plus de Dix-huit millions de piastres.

Depuis neuf ans, les dividendes au comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élèvent en moyenne à

Cent vingt-cinq et demi pour cent.

Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur la prime que tous les risques sont également profitables, cette Compagnie fera, sur les taux courants, lorsque les prix auront été payés, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le fret, aux conditions les plus avantageuses.

Elle émet des polices d'après lesquelles les pertes sont payées en or et monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au bureau de Rathbone Bros & Co., à Liverpool.

ELLWOOD WALTER, Président.

CHAS. NEWCOMB, vice-Président.

C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,

108 & 110 Broadway.

New-York, 27 janvier 1866.

Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année dernière et sur sa position actuelle. Avec un actif de plus D'UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans la direction des affaires d'une Compagnie d'Assurance Générale, la compagnie offre avec confiance sa protection contre les risques de l'océan, de la navigation intérieure et de l'incendie.

Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de

Six pour cent

sur les certificats non encore payés de profits, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, lundi, à leur demande. Ils ont en outre résolu de payer un dividende de

Cinq pour cent

sur le capital de la compagnie, lequel dividende sera payé sur demande, et un dividende de

Vingt-cinq pour cent

en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera émis des certificats, pour le dit scrip, à partir du 3 avril prochain.

Officiers.

James Lorimer Graham, président; Robert M. C. Graham, vice-président; James Lorimer Graham Jr., 2d vice-président.

H. H. PORTER, secrétaire.

ELLIOTT ROFFINS, agent général.

Wm R. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,

172 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE.

New-York, 2 Février 1866.

CAPITAL........$400,000.

Actif, 1er Février 1866.

Bons des E.-U. et d'Etats (valeur du marché)	$226,755 00
Bons et hypothèques	129,345 50
Prêts sur demandes	191,606 72
Argent en caisse et entre les mains des agents	40,366 91
Primes non payées	39,731 01
Divers	47,366 95
	$714,939 07
Pertes non réglées	34,233 17
Capital et surplus	$680,686 90

UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en argent, aux actionnaires.

AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTÉRET DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable le 15 mars prochain.

AUSSI, UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT, sur les primes gagnées de profit, en ayant droit aux profits durant l'année expirée le 31 janvier 1866. Le scrip sera délivré à partir du 15 mars prochain.

GEO. C. SATTERLEE, Président.

HENRY WESTON, Vice-Président.

WM. K. LOTHROP, Secrétaire.

WM. A. SCOTT, Assistant-secrétaire.

Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices ouvertes et spéciales contre les dangers de l'incendie, de la navigation des fleuves et de l'Océan, entre la Nouvelle-Orléans et tout port ou lieu quelconque des Etats-Unis, et vice-versa; aussi, à la Nouvelle-Orléans et de cette ville à tout port quelconque de l'Amérique du Sud ou de l'Europe; et, aux conditions les plus avantageuses. Nous paierons toutes les pertes à la Nouvelle-Orléans.

Grâce à notre longue et forte correspondance avec la Nouvelle-Orléans, et aux relations nombreuses que nous possédons, nous espérons, en consacrant tout notre temps et toute notre attention à nos affaires, mériter et partager le patronage libéral du public.

Nous prions très respectueusement toutes les personnes qui ont à assurer, à s'adresser à nous, certains qu'elles trouveront leur avantage à accorder leur appui à cette agence.

Nous sommes, avec respect, &c.,

4 juillet L. C. NORVELL & CO.

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT........$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe B.—Pour être tirée à COVINGTON, KY.

LUNDI, 16 JUILLET 1866.

Seulement 30,000 numéros........995 lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000	est	$100,000
1 lot de	30,000	est	30,000
1 lot de	25,000	est	25,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	3,500	est	3,500
1 lot de	2,000	est	2,000
50 lots de	1,000	sont	50,000
50 lots de	500	sont	25,000
125 lots de	300	sont	37,500
160 lots de	200	sont	32,000

Approximations.

9 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont .... $ 900

9 lots d'approximation, de $400 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont 3,600

9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont 4,500

9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont 2,700

9 lots d'approximation, de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont 2,250

9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $3,500 sont 1,800

270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $1000 sont 27,000

995 lots s'élevant à $362,000

Billet entier $24, demi-billet $12, quart de billet $6; huitième de billet $3. Seizième $1.50

Les billets sont vendus et les lots payés par

CHAS T. HOWARD,

marchand aujourd'hui, au No 40, rue du Camp, ou à la boîte No 696 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

N. FIDEL,

133 .... RUE DE CHARTRES 133

ENTRE

LES RUES ST-LOUIS et TOULOUSE.

Aux consommateurs de tabac

M. N. FIDEL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera le SAMEDI, 30 JUIN, rue de Chartres, 133, au-dessous de l'Hôtel d'Orléans, entre les rues St-Louis et Toulouse, l'ouverture d'un grand MAGASIN DE TABAC.

Exposés depuis de longues années dans cette ligne d'affaires, il se trouvait les meilleurs débits, en gros et en détail, qu'il réunira dans son établissement tout ce qu'un fumeur désire des avantages de tous genres. On y trouvera les meilleures marques de cigares, cigarettes de la Havane, tout ce qu'il y a de plus recherché comme Tabac, toutes sortes de tabacs à fumer et à priser, et l'assortiment le plus élégant, le plus varié de Pipes écume de mer, Pipes Gambier en terre, Pipes en racine de bruyère, Blagues, Porte-cigares, Porte-cigarettes, Agates, Pierres à feu, Mèches, enfin tout ce qui concerne cette partie.

M. N. FIDEL, qui a acquis une grande expérience en cette matière, s'occupera spécialement de la préparation des tabacs à fumer et à priser, et les correspondances qu'il a établies lui permettent de livrer ces articles aux plus bas prix du marché. Il veillera avec la plus grande attention à ce que toutes les commandes soient soigneusement emballées et promptement expédiées, et il sollicite respectueusement une part du patronage public.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145 .... rue Commune 145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises soumises à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.

90 .... RUE DU CANAL 90

15 janv. Au-dessus de Bank

B. ANTOGNINI,

FABRICANT DE BILLARDS

Avec coussins à combinaison (brévetés.)

15 .... RUE CONTI 15

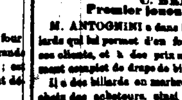

M. ANTOGNINI continue le même genre d'affaires. Tout ce qui concerne les billards se trouve dans son établissement, et entre autres articles des COUSSINS supérieurs à tous ceux employés jusqu'à ce moment. Ces COUSSINS, qui sont sans pareils, sont brévetés et sont reconnus comme supérieurs par le célèbre

C. BERGER,

Premier joueur de l'Univers.

M. ANTOGNINI a dans le Nord une fabrique de billards qui lui permet d'en fournir de première qualité à ses clients, et à des prix modérés. Il tient un assortiment complet de draps de billard français et américain.

Il a des billards en marbre, en ardoise et en bois, au choix des acheteurs, ainsi qu'un nouveau système de billards carrés où l'on peut jouer sur la même table la partie de carambolage, la partie à quatre poches, la seize poches et la pyramide.

Afin que le public puisse juger par lui-même, M. Antognini a toujours un billard que l'on peut essayer. Il vend aussi des jeux de LOTO complets et tout ce qui sert à fournir les billards.

Il tourne et teint les billes.

M. ANTOGNINI ayant visité les meilleures fabriques du Nord, et au courant des derniers perfectionnements pour livrer des billards égaux à ceux confectionnés au nord.

M. ANTOGNINI tient aussi ROULETTES à Bouton, cylindres et JETONS; Billes et Boules de TEN PIN ALLEY.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEMON,

75........RUE DAUPHINE........75

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

VENTES JUDICIAIRES.

JEAN BAPTISTE LESCHEY vs la Succession de FELIX JEAN FORSTALL.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatorze de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Termes—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 juin—juillet 2 4,14,14

CHARLES G. E. BAQUIE vs HENRY V. BAXTER

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,207.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—14,28,31—7 août

Marthe Zoé Fortier, épouse de Gabriel LeBreton Deschapelles vs. son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,989—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BOWER GARNES & HARRISON vs MERRIMAN & KENNEDY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21,29 juillet 14,28

JOSEPH D. WEAVER vs THEOPHILE ANFOUX

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—8,14,23,31—Août 7

JOHN J. HERR vs JOHN M. BARTHET.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi trente de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delassize, dans l'îlet No vingt-six, compris entre les rues Dryades, Harmonie et St Denis et la ligne de division du dit faubourg Delassize et le Quartier Plaisance. Les dits terrains sont désignés par les Nos Cinq et Six, sur un plan dressé par H. Grant, ci-devant arpenteur, daté du 16 d'avril 1841, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire public pour la Paroisse Jefferson. [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve J. P. Estaban, suivant acte du 22 juillet 1847, au rapport de D. Clark, jr, ci-devant notaire public en la Paroisse Jefferson.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 juin—28 juin—6,15,21,28 juillet

J. B. PIAGGIO vs J. VIOSCA, Jr.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,098—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juillet—21,28; août 6,14

O. B. GRAHAM & CO,

139 .... RUE GRAVIER 139

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention de commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à drap, toile à cadette, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga fil, toile dite Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, [illegible] [illegible]

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160 .... RUE STE-ANNE .... 160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, au choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont du genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, façon KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, de blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1719, Bureau de Poste de la Nlle Orléans

VENTES JUDICIAIRES.

OTTO SCHWANER vs. J. W. DONNELLY.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,297—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de juillet 1866, à 11 heures P. M., à la Presse à coton des Planteurs à l'angle des rues de l'Annonciation et Richard, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une balle de coton portant la marque de [J. D.]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. K. DOYLE vs. CHARLES McAULEY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,980—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai le SAMEDI, 14 de juillet 1866, à 10½ heures A. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson No. 28, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux machines à couper le fer.

Séquestrées dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juillet—13,14

BOSTICK & SEYMOUR vs LE VAPEUR ANNA PERRET, LE CAPITAINE ET LES PROPRIETAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,044—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt un de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le vapeur ANNA PERRET, ensemble avec sa machine, ses agrès et ses ustensiles, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, à l'intersection de la rue Claiborne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—30 juillet 7, 14, 21

J. T. CAMUS vs C. E. J. LAMY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,513—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'Août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

Harry T. Hays, Shérif de la Paroisse d'Orléans

6 juillet—14,28,31 juillet—7 août

Dr. W. N. MERCER vs SHEPHERD BROWN et WM R. CHANE, exécuteur testamentaire

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,222—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juillet—14,28,31—7 août

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs CHARLES BLACK

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,661—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 juin—28 juil 5,14,21

PIERRE DAVIS vs SHEPHERD BROWN et J. H. Johnson.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,058—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 juin—30,20,7,14,21

NORBERT SOULIE vs. DAVID DRINAN

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans, No. 15,761—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 21 de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juin—28, 6 juillet, 14, 21

J. J. ALBERT vs. VICTOR AUDIBETS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,818—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 juin 30—7,14,21 juil

Chappell Bruce & McIntyre vs. Léon & Pfumm.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,119—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, dix-sept de juillet 1866, à dix heures A. M., au magasin No. 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

17 paquets de papier à envelopper,

4 barils de viande,

[illegible]

Un lot d'articles divers.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

6 juillet—8,12,14,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

100 colis et lots de Marchandises sèches.

Par VINCENT & Co., Wm P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

100 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, comprenant un assortiment de saison et bien choisi.

—Egalement—

100 lots d'habillements choisis. 14 juillet

PAR D. MORPHY.

FARINE! FARINE!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 14 juillet 1866, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin No. 59 de la rue Poydras—

200 barils de farine (Cream of Illinois) [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 14 juillet

Pour clore des consignations.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 17 juillet 1866, à 11 heures du matin, aux magasins de MM. Grieff & Byrnes, rue Poydras, Nos 87 et 89, pour clore différentes consignations, les lots suivants de marchandises, savoir—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 juillet

VENTE DE CLOTURE

de fournitures de quartier-maître.

IL sera vendu, à l'encan public mardi et mercredi, 25 et 26 juillet 1866, à la Presse [illegible]

[illegible]

E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

VENTE DE CONSTABLE.

Frederic & Warner vs M. McGee—No. 6,140.

COUR du Premier Juge de Paix de la Paroisse St Charles.—[illegible]

[illegible]

JOHN MARKEW, Constable du Premier Juge de Paix.

John Foley vs Henry Bonney

QUATRIEME JUSTICE DE PAIX, Paroisse d'Orléans—No. 21,025—[illegible]

[illegible]

F. AD. FORTIER, constable.

AVIS JUDICIAIRES.

PHILIPPE OPELBACH vs SOUTHERN SHOE MANUFACTURING COMPANY

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 17,264—[illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

[illegible]

A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Veuve J. B. Bellocq, A. P. Noblom et Pierre Roy vs. leurs créanciers et les créanciers de Bellocq, Noblom & Co.

No 21,543.

ETAT DE LA LOUISIANE—TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. La cession des biens des insolvables a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de Bellocq, Noblom & Co., et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers aura lieu au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire public en cette ville, lundi, le 30ème jour de juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des susdits insolvables. Toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues, et E. V. Hurtington, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député Greffier.

28 juin—4 14 28 30

Succession de FRANCIS CLARK—No 28,088.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

11 juillet—16,20

Succession de NUTLER C. MARVEL—No 27,130

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que J. P. Marvel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Nutler C. Marvel décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

11 juillet—16,20

Succession de Mme BERNARD MARIGNY—No 15,780

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Mandeville Marigny a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de feue Mme Bernard Marigny décédée—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

11 juillet—16 20

Succession de HENRY COPLAND No 27,177

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. Attendu que Christopher Madden a présenté une pétition à la Cour afin d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Copland décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député-greffier.

10 juillet—15,18

Edwin E. Overall contre ses créanciers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 17,256—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable dans cette affaire et à toutes les autres personnes qui y sont intéressées de faire valoir, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier—Nlle-Orléans, 6 juillet 1866. J. F. DICK, Député-Greffier.

7 juillet—10 17

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.

[illegible] pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

COUTURIE FRERES, 27, rue Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

37 barriques et 400 caisses Vin rouge.

PAR E. ROGER & CO., O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI 14 courant, à 11 heures du matin, au Bonded Warehouse No 5 [illegible]

[illegible]

Linge fait, Chemises, Chapeaux et Caleçons.

Par E. ROGER & Co., O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI 14 courant, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

250 lots linge fait, chemises, chapeaux et caleçons.

Conditions à la vente. 13 juillet

Nattes. Nattes.

Par E. ROGER & CO., O. DEJAN, Encanteur.

SAMEDI, 14 courant, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

50 rouleaux nattes à carreaux

100 do do blanches

Conditions à la vente.

PAR MONTGOMERY & BRO

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 14 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête à tête, causeuses, chaises, sofas, chaises à siége en rotin, tables de centre à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, tables à rallonge, tapis velours et Bruxelles, glaces françaises, matelas, gravures, tableaux, [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et rotin. 13 juillet

MULETS. MULETS.

Vente péremptoire de 41 jeunes mulets, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 14 juillet, à 11 heures et demie, aux Montgomery Tattersall, rue Gravier Nos 21 et 215.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 juillet

Grande vente Péremptoire

De Chevaux, Mulets de tir, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 14 juillet, à 11 heures aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

Chevaux appareillés,

Beaux chevaux de selle et de harnais,

Beaux mulets de tir.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, wagons &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Sucre de la Louisiane, Vin, Tabac et Cornichons à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 14 juillet, à 10 heures, à l'entrepôt Lafayette, au coin des rues Lafayette et Magazine—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Chaises et Berceuses.

Chaises et berceuses. Chaises et berceuses.

Grande facture de chaises et de berceuses venant d'être débarquées du bateau à vapeur "Messenger," arrivé de Cincinnati. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, à 11 heures, à leur ancienne salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches, Linge fait, Bas, Chaussures, Bijouterie, Articles de Mercerie, Meubles, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Terrain pour bâtir dans la rue Baronne, près de l'Avenue Washington

Succession de STEPHEN CARMICHAEL

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de Margaret Ann Hardenbrook—No 13,227. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Bacchus et Philip.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

[illegible]

Succession de Mme MARIAH FORNO No 25,335.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Morceau de terre de Prix, à un mille et demi de la station Pontchatoula, sur le chemin de fer de Jackson. Vente à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, N. J. HOEY, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No. 17

MARDI, 24 juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jean W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession de feue Mme Mariah Forno, décédée, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la Paroisse de Livingston, [illegible]

Conditions—Comptant

[illegible]

21 juin—21,24 juillet

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur dans la rue du Canal, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de HENRIETTA NEWSOM alias HENRY NEWSOM

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, rue de la Douane, No 82

[illegible]

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 juil 14 21 28—4,11 août

PAR J. P. BOISSEAU.

Savon, farine, corde, brouettes, &c.

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur

[illegible]

F. METTETAL,

LA terreur de la vermine, a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de poudre à détruire la vermine, tels que ravets, punaises, puces, mouches, moustiques, mites, rats, souris etc. Cette poudre détruit toute la vermine. Il fait des contrats pour détruire la vermine dans les hôtels, restaurants et maisons privées. Sa devise est: Pas de guéri son pas de paiement, et il garantit l'absence des insectes pendant un an. Principal dépôt 30 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, Nlle-Orléans.

F. METTETAL, agent de Reynard et Varin.

30 juin—1m

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 246, entre Ursulines et Bayou.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

VENTE A L'ENCAN

De la cargaison du navire LOUIS HENRY, venu de Marseille.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur, Bureau, No 47, rue Vieille Levée.

JEUDI, 19 juillet, à 11 heures P. M., il sera vendu à l'encan à l'entrepôt de la compagnie de la ligne du Star, au pied de la rue Jefferson, les articles suivants—

400	barriques vin rouge de Narbonne très corsé		
50	do	do	Randon
40	do	do	St Julien
200	quarts de pipes vin de Madère Orosset		
100	do	do	sherry
150	do	do	de Porto doux

[illegible]

PAR O. VALETON.

Vins rouge et blanc en barriques et caisses, Liqueurs, Absynthe, Cognac, &c. &c.

PAR O. VALETON, P. J. SPEAR, encanteur.

Bureau No. 45 rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez

LUNDI, 16 juillet, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 147 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Belle Propriété sur le Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Robertson

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 42

SAMEDI, 14 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

[illegible]

Un Terrain dans la rue Villeré, entre les rues St Anne et Dumaine

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Deux maisons agréables, en bois, Nos 234 et 236, du Chemin du Bayou, entre les rues Robertson et Villeré.

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Magnifique résidence et grand terrain faisant face au chemin du Bayou et à la rue de l'Esplanade, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42

[illegible]

Beau Terrain pour bâtir, dans la rue Derbigny entre les rues St Philippe et Dumaine

Succession de Mme H. D. COCHRANE No 20,372

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, No 42 rue Royale

MARDI 17 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, [illegible] la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:

UN GRAND TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman. [illegible]

[illegible]

Succession de John P. Bannee.

Deux terrains de valeur, l'un formant le coin des rues Conti et Prieur, et l'autre étant immédiatement contigu au premier terrain, faisant face à la rue Conti

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42

MARDI, le 24 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

BLADON SPRINGS.

Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison de maladies chroniques date de vingt ans et n'est pas trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et les SAMEDIS pour les Springs.

JAMES CONNOR & CO.

MALADIES SECRETES

MR. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris, informe le public qu'étant de retour de France, on peut le consulter tous les jours à sa Pharmacie, coin Conti et Bourgogne, [illegible] du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Demangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Flueurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Genito-Urinaire, [illegible] traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin à 9 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et de la leucorrhée.

[illegible] GAUDOZ, coin Conti et Bourgogne

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN C. BLOHM.

Soieries noires, marchandises sèches, habillements et chapeaux

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures [illegible] dans la salle d'encan, au No 31 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

Pour le compte de qui il appartiendra, pour clore une consignation d'importation

15 pièces de soieries noires extra épaisses

Conditions à la vente 14 juillet

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente, par ordre des gardiens du port, des marchandises sauvées du navire Montezuma.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 16, Passage de la Bourse.

SAMEDI 14 juillet à 10 heures, il sera vendu, au pied de la rue Jefferson, sur la Levée, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port, les articles suivants—

[illegible]

Installations de Magasin, Comptoirs, Vitrines, Coffres en fer, à l'épreuve du feu, Pendules, Outils de Bijoutier et d'Horloger.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 16 Passage de la Bourse.

LUNDI 16 juillet 1866 à 11 heures, il sera vendu, au No [illegible] de la rue du Canal, entre les rues St Charles et Carondelet—

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

TOURNE ET NEUBERGER.

Succession de Mme A. L. Rigault

PAR TOURNE & NEUBERGER, Eugène Tourné, encanteur

SAMEDI, 18 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Magnifique Terrain rue Royale.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI 14 juillet 1866 il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Le beau terrain mesurant 32 pieds de face à la rue Royale, entre St Philippe et Ursulines, sur une profondeur de 129 pieds 11 pouces. Voir plan à la Bourse.

Conditions—comptant

A te de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public.

Propriété encoignure Miro et Dumaine

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

TERRAIN D'ENCOIGNURE.

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Grande Propriété de Valeur sur le Chemin de la Metairie

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 14 juillet 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Succession de Marie Antoinette d'Aquin, Veuve J. Agaisse—No 25,373.

Propriété de Valeur rue de la Commune.

PAR S. GUINAULT, encanteur

LE Samedi 14 juillet 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de LOUIS et de MARIE MORBAU—No 28,860.

Vente, à l'encan, d'un terrain de prix, dans la rue Washington

PAR PALFREY & CO., H. W. PALFREY, encanteur, Bureau rue Carondelet, No 34.

MERCREDI 25 juillet 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 juin 1866, la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession de Louis et de Marie Morbau, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Laurel, Annonciation, Quatrième et Washington. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

AVIS.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.

UN arrangement ayant été [illegible] avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes de banques ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière institution sont priées de les retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans le caveau de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis aux risques des propriétaires.

22 juin JNO. T. IRVINE, Caissier.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures suivent le programme des professeurs de premier ordre, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions correspondantes ne sont pas moins sous la direction de professeurs de talent et d'expérience.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. [illegible]

Le Collège est situé rue Hospital, No. 134, entre Dauphine et Bourgogne.

P. J. PAVY & Cie.

P. J. PAVY. ALFRED PAVY.

FACTEURS DE COTON

ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

4 fév—6m No 8 rue Royale

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'importation de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York.

A un bloc de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et MM. les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hôtel situé au centre de la ville et à quelques pas de Broadway dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc., etc.